PIECE JOINTE 2 – INFORMATION LEGALES OU LIBRES

Insertions dans la presse

LUNDI 26 AOÛT 2019 **PARIS-NORMANDIE**

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)
ABROGATION DE CARTES COMMUNALES

Par arrêté n°016-2019 en date du 12 août 2019, le Président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPAVR et l'abrogation induite des cartes communales des communes : Appeville-Annebault, Bonneville-Aptot, Brestot, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Ilteville-sur-Montfort, Saint-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer, Triquerville.

L'enquête publique unique se déroulera du jeudi 12 septembre 2019 à 9h00 au mercredi 16 octobre 2019 à 10h00 (dernier délai), soit une durée de 35 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPAVR, Direction de l'Aménagement, place de Verdun, BP429, 27504 Pont-Audemer Cedex.

Sont concernées les communes suivantes : Appeville-dt-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Campigny, Colletot, Condé-sur-Risle, Corneville-sur-Risle, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Ilteville-sur-Montfort, Fourmetot, Les Préaux, Manneville-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Pont-Audemer(Les Graviers, Village), Pont-Authou, St-Mards-de-Blacarville, Saint-Philbert-sur-Risle, Saint-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer, Toutainville, et Triqueville.

A cet effet, et par décision n° E19000069/76 du 18 juillet 2019, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Rouen a désigné les membres de la commission d'enquête :

- **M. le Président de la commission**, Bernard POQUET, militaire retraité.
- **MM. les membres titulaires**, Gérard GOULAY, retraité de l'industrie, et Gilles SAPIN, retraité d'ERDF.

Les pièces de l'abrogation des douze cartes communales et du dossier du projet de plan local d'urbanisme intercommunal, comprenant notamment une évaluation environnementale du projet, les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les commissaires-enquêteurs, seront tenus à la disposition du public, à l'exception des dimanches, jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- Au siège de la CC Pont-Audemer Val de Risle, (Place de Verdun, BP 429, 27504 Pont-Audemer cedex), du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 ;
- A la mairie de Corneville s/Risle (2621, chemin de la Verge, 27500 Corneville-sur-Risle), le mardi de 16h30 à 18h30, le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00, le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 ;
- A la mairie d'Ilteville/Montfort (Le village, 27290 Ilteville-sur-Montfort), le mardi de 17 h 00 à 18 h 30 et le jeudi de 17 h 00 à 19 h 00 ;
- A la mairie de Montfort/Risle (3, rue St-Pierre, 27290 Montfort-sur-Risle), les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 8h 30 à 12 h 00, le lundi après-midi de 13 h 30 à 17 h 00, et les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13 h 30 à 18 h 00 ;
- A la mairie de Pont-Authou (3, rue Louise Givon, 27290 Pont-Authou), les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8 h 00 à 12 h 00, le mercredi matin de 8 h 00 à 11 h 00, les lundi et jeudi après-midi de 13 h 00 à 17 h 00, et le mardi de 13 h 00 à 19 h 00 ;
- A la mairie de St-Mards-de-Blacarville (1, place de la mairie, 27500 St-Mards-de-Blacarville), le lundi de 15 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 11 h 00 à 14 h 00, le jeudi de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- A la mairie de St-Philbert/Risle (5, rue Augustin Hébert, 27290 St-Philbert-sur-Risle), les lundi, jeudi et vendredi de 16 h 00 à 19 h 00, le mardi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 00 ;
- A la mairie de Selles (1, place de la mairie, 27500 Selles), les mardi et jeudi de 17 h 00 à 19 h 00.

A noter que toutes les communes de la CCPAVR disposent d'un support informatique du dossier. Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur le site dédié au PLUi : http://plui-ponto.fr/

La Commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public et recevra leurs observations aux lieux de permanences et aux horaires suivants :

PONT-AUDEMER, Salle d'armes (Place du Général de Gaulle)
- Le jeudi 12 septembre 2019, de 9h à 12h ;
- Le samedi 5 octobre 2019, de 9h à 12h ;
- Le mercredi 16 octobre 2019, de 15 à 18h.

Mairie de CORNEVILLE S/RISLE, salle du Conseil municipal
- Le jeudi 26 septembre 2019, de 9h à 12h ;
- Le jeudi 10 octobre 2019, de 9h à 12h.

Mairie d'ILLEVILLE S/MONTFORT
- Le mardi 1er octobre 2019, de 15h à 18h ;
- Le mercredi 16 octobre 2019, de 9h à 12h.

Mairie de MONTFORT S/RISLE, salle du Conseil municipal
- Le samedi 21 septembre 2019, de 9h à 12h.

Mairie de PONT-AUTHOU, salle du Conseil municipal
- Le mardi 17 septembre 2019, de 15h à 18h ;
- Le mardi 1er octobre 2019, de 9h à 12h.

Mairie de St MARDS DE BLACARVILLE, salle du Conseil municipal
- Le jeudi 12 septembre 2019, de 15h à 18h ;
- Le jeudi 10 octobre 2019, de 15h à 18h.

Mairie de St PHILBERT S/RISLE
- Le mardi 17 septembre 2019, de 9h à 12h.

Mairie de SELLES, Salle du Conseil municipal
- Le jeudi 26 septembre 2019, de 16h à 19h.

Le public pourra consigner ses observations, propositions ou contre-propositions :

- sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête et dans les mairies citées ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, pendant ou hors permanences des commissaires enquêteurs.
- par voie électronique à : enquete-publique.plui-27pa@ccpavr.fr, adresse opérationnelle uniquement pendant la période d'enquête.
- par voie postale, courrier adressé au siège de l'enquête puis que à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête sur le projet de PLUi.

A noter que les mails et les courriers seront annexés au registre déteru par la CCPAVR et qu'ils ne seront pris en compte uniquement qu'à réception pendant la période d'enquête.

Les contributions seront consultables en permanence par le public, quel que soit le support utilisé.

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an après la clôture de l'enquête, notamment au siège de la CCPAVR et également disponibles sur le site de la communauté de communes : https://www.ville-pont-audemer.fr/votre-territoire/communaute-de-communes/

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle est responsable juridiquement du projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'abrogation des cartes communales.

Le présent avis sera affiché au siège de la CCPAVR et dans l'ensemble des communes (y compris les communes déléguées) ; il apparaîtra également sur les sites Internet : http://plui-ponto.fr/ et https://www.ville-pontaudemer.fr/votre-territoire/communaute-de-communes/

A l'issue de l'enquête publique, et après réception des conclusions de la commission d'enquête, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées de la commission. L'approbation du PLUi et l'abrogation des cartes communales seront prises par délibération du Conseil communautaire de la CCPAVR.

L'EVEIL DE PONT-AUDEMER mardi 27 août 2019

Avis administratifs

7208334201 - AA

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)
ABROGATION DE CARTES COMMUNALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - 1ÈR AVIS

Par arrêté n°016-2019 en date du 12 août 2019, le Président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPAVR et l'abrogation induite des cartes communales des communes : Appeville-Annebault, Bonneville-Aptot, Brestot, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Ilteville-sur-Montfort, St-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer, Triquerville. L'enquête publique unique se déroulera du jeudi 12 septembre 2019 à 9h00 au mercredi 16 octobre 2019 à 10h00 (dernier délai), soit une durée de 35 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPAVR, Direction de l'Aménagement, place de Verdun, BP 429, 27504 Pont-Audemer cedex.

Sont concernées les communes suivantes : Appeville-dt-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Campigny, Colletot, Condé-sur-Risle, Corneville-sur-Risle, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Ilteville-sur-Montfort, Fourmetot, Les Préaux, Manneville-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Pont-Audemar(St-Germain Village, Pont-Authou, St-Mards-de-Blacarville, St-Philbert-sur-Risle, St-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer, Toutainville, et Triqueville.

A cet effet, et par décision n° E19000069/76 du 18 juillet 2019, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Rouen a désigné les membres de la commission d'enquête :

- **M. le Président de la commission** : M. Bernard POQUET, militaire retraité.
- **MM. les membres titulaires** : MM. Gérard GOULAY, retraité de l'industrie et Gilles SAPIN, retraité d'ERDF.

Les pièces de l'abrogation des douze cartes communales et du dossier du projet de plan local d'urbanisme intercommunal, comprenant notamment une évaluation environnementale du projet, les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les commissaires-enquêteurs, seront tenus à la disposition du public, à l'exception des dimanches, jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au siège de la CC Pont-Audemer Val de Risle, (Place de Verdun, BP 429, 27504 Pont-Audemer cedex), du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 ;
- à la mairie de Corneville s/Risle (2621, chemin de la Verge, 27500 Corneville-sur-Risle), le mardi de 16h30 à 18h30, le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00, le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 ;
- à la mairie d'Ilteville/Montfort (Le village, 27290 Ilteville-sur-Montfort), le mardi de 17 h 00 à 18 h 30 et le jeudi de 17 h 00 à 19 h 00 ;
- à la mairie de Montfort/Risle (3, rue St-Pierre, 27290 Montfort-sur-Risle), les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 8h 30 à 12 h 00, le lundi après-midi de 13 h 30 à 17 h 00, et les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13 h 30 à 18 h 00 ;
- à la mairie de Pont-Authou (3, rue Louise Givon, 27290 Pont-Authou), les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8 h 00 à 12 h 00, le mercredi matin de 8 h 00 à 11 h 00, les lundi et jeudi après-midi de 13 h 00 à 17 h 00, et le mardi de 13 h 00 à 19 h 00 ;
- à la mairie de St-Mards-de-Blacarville (1, place de la mairie, 27500 St-Mards-de-Blacarville), le lundi de 15 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 11 h 00 à 14 h 00, le jeudi de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- à la mairie de St-Philbert/Risle (5, rue Augustin Hébert, 27290 St-Philbert-sur-Risle), les lundi, jeudi et vendredi de 16 h 00 à 19 h 00, le mardi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 00 ;
- à la mairie de Selles (1, place de la mairie, 27500 Selles), les mardi et jeudi de 17 h 00 à 19 h 00.

A noter que toutes les communes de la CCPAVR disposent d'un support informatique du dossier. Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur le site dédié au PLUi : http://plui-ponto.fr/

La Commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public et recevra leurs observations aux lieux de permanences et aux horaires suivants :

Pont-Audemer, Salle d'armes (place du Général-de-Gaulle)
- jeudi 12 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- samedi 5 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mercredi 16 octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00.

Mairie de Corneville-sur-Risle, salle du conseil municipal
- jeudi 26 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- jeudi 10 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie d'Ilteville-sur-Montfort
- mardi 1er octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- mercredi 16 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Montfort-sur-Risle, salle du conseil municipal
- samedi 21 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Pont-Authou, salle du conseil municipal
- mardi 17 septembre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- mardi 1er octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de St-Mards de Blacarville, salle du conseil municipal
- jeudi 12 septembre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- jeudi 10 octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00.

Mairie de Saint-Philbert-sur-Risle
- mardi 17 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Selles, salle du conseil municipal
- jeudi 26 septembre 2019, de 16 h 00 à 19 h 00.

Le public pourra consigner ses observations, propositions ou contre-propositions :

- sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête et dans les mairies citées ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, pendant ou hors permanences des commissaires enquêteurs.
- par voie électronique à : enquete-publique.plui-27pa@ccpavr.fr, adresse opérationnelle uniquement pendant la période d'enquête soit du jeudi 12 septembre 2019 à 9 h 00 au mercredi 16 octobre 2019 à 16 h 00 inclus.
- par voie postale, courrier adressé au siège de l'enquête publique à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête sur le projet de PLUi.

A noter que les mails et les courriers seront annexés au registre déteru par la CCPAVR et qu'ils ne seront pris en compte uniquement qu'à réception pendant la période d'enquête.

Les contributions seront consultables en permanence par le public, quel que soit le support utilisé.

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an après la clôture de l'enquête, notamment au siège de la CCPAVR et également disponibles sur le site de la communauté de communes : https://www.vitepont-audemer.fr/votre-territoire/communaute-de-communes/

La Communauté de Communes Pont-Audemer - Vallée de Risle est responsable juridiquement du projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'abrogation des cartes communales.

Le présent avis sera affiché au siège de la CCPAVR et dans l'ensemble des communes (y compris les communes déléguées) ; il apparaîtra également sur les sites Internet : http://plui-ponto.fr/ et https://www.ville-pontaudemer.fr/votre-territoire/communaute-de-communes/

A l'issue de l'enquête publique, et après réception des conclusions de la commission d'enquête, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées de la commission. L'approbation du PLUi et l'abrogation des cartes communales seront prises par délibération du Conseil communautaire de la CCPAVR.

Lundi 16 septembre 2019 **PARIS-NORMANDIE Eure**

ANNONCES LÉGALES

Appels d'offres

Travaux de construction de 8 logements individuels à POSES
Rue de Provence

13 LOTS

SILOGE
9 bis boulevard Chambaudoin – CS 60942
27019 EVREUX CEDEX

Le dossier est téléchargeable sur https://demat.centraledesmarches.com/70402-01
Date d'envoi : 11 septembre 2019.

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)
ABROGATION DE CARTES COMMUNALES

Par arrêté n°016-2019 en date du 12 août 2019, le Président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPAVR et l'abrogation induite des cartes communales des communes : Appeville-Annebault, Bonneville-Aptot, Brestot, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Ilteville-sur-Montfort, Saint-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer, Triquerville. L'enquête publique unique se déroulera du jeudi 12 septembre 2019 à 9h00 au mercredi 16 octobre 2019 à 10h00 (dernier délai), soit une durée de 35 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPAVR, Direction de l'Aménagement, place de Verdun, BP429, 27504 Pont-Audemer Cedex.

Sont concernées les communes suivantes : Appeville-dt-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Campigny, Colletot, Condé-sur-Risle, Corneville-sur-Risle, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Ilteville-sur-Montfort, Fourmetot, Les Préaux, Manneville-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Pont-Audemar(St-Germain Village, Pont-Authou, St-Mards-de-Blacarville, Saint-Philbert-sur-Risle, Saint-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer, Toutainville, et Triqueville.

A cet effet, et par décision n° E19000069/76 du 18 juillet 2019, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Rouen a désigné les membres de la commission d'enquête :

- **M. le Président de la commission**, Bernard POQUET, militaire retraité.
- **MM. les membres titulaires**, Gérard GOULAY, retraité de l'industrie, et Gilles SAPIN, retraité d'ERDF.

Les pièces de l'abrogation des douze cartes communales et du dossier du projet de plan local d'urbanisme intercommunal, comprenant notamment une évaluation environnementale du projet, les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les commissaires-enquêteurs, seront tenus à la disposition du public, à l'exception des dimanches, jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- Au siège de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, (Place de Verdun, BP 429, 27 504 Pont-Audemer cedex), du lundi au vendredi de 8h30 à12h et de 13h30 à 18h ;
- A la mairie de Corneville s/Risle (2621, chemin de la Verge, 27500 Corneville-sur-Risle), le mardi de 16h30 à 18h30, le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00, le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 ;
- A la mairie d'Ilteville/Montfort (Le village, 27290 Ilteville-sur-Montfort), le mardi de 17h à 18h30 et le jeudi de17h à 19h ;
- A la mairie de Montfort/Risle (3, rue St-Pierre, 27290 Montfort-sur-Risle), les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 8h 30 à 12 h 00, le lundi après-midi de 13 h 30 à 17 h 00, et les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13 h 30 à 18 h 00 ;
- A la mairie de Pont-Authou (3, rue Louise Givon, 27290 Pont-Authou), les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8h 00 à 12 h 00, le mercredi matin de 8h 00 à 11h 00, les lundi et jeudi après-midi de 13 h 00 à 17h 00, et le mardi de 13 h 00 à 19 h 00 ;
- A la mairie de St-Mards-de-Blacarville (1, place de la mairie, 27500 St-Mards-de-Blacarville), le lundi de 15 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 11 h 00 à 14 h 00, le jeudi de 15 h 00 à 18h ;
- A la mairie de St-Philbert/Risle (5, rue Augustin Hébert, 27290 St-Philbert-sur-Risle), les lundi, jeudi et vendredi de 16 h 00 à 19 h 00, le mardi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 00 ;
- A la mairie de Selles (1, place de la mairie, 27500 Selles), les mardi et jeudi de 17 h 00 à 19 h 00.

A noter que toutes les communes de la CCPAVR disposent d'un support informatique du dossier. Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur le site dédié au PLUi : http://plui-ponto.fr/

La Commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public et recevra leurs observations aux lieux de permanences et aux horaires suivants :

PONT-AUDEMER, Salle d'armes (Place du Général de Gaulle)
- Le jeudi 12 septembre 2019, de 9h à 12h ;
- Le samedi 5 octobre 2019, de 9h à 12h ;
- Le mercredi 16 octobre 2019, de 15 à 18h.

Mairie de CORNEVILLE S/RISLE, salle du Conseil municipal
- Le jeudi 26 septembre 2019, de 9h à 12h ;
- Le jeudi 10 octobre 2019, de 9h à 12h.

Mairie d'ILLEVILLE S/MONTFORT
- Le mardi 1er octobre 2019, de 15h à 18h ;
- Le mercredi 16 octobre 2019, de 9h à 12h.

Mairie de MONTFORT S/RISLE, salle du Conseil municipal
- Le samedi 21 septembre 2019, de 9h à 12h.

Mairie de PONT-AUTHOU, salle du Conseil municipal
- Le mardi 17 septembre 2019, de 15h à 18h ;
- Le mardi 1er octobre 2019, de 9h à 12h.

Mairie de ST MARDS DE BLACARVILLE, salle du Conseil municipal
- Le jeudi 12 septembre 2019, de 15h à 18h ;
- Le jeudi 10 octobre 2019, de 15h à 18h.

Mairie de ST PHILBERT S/RISLE
- Le mardi 17 septembre 2019, de 9h à 12h.

Mairie de SELLES, Salle du Conseil municipal.
- Le jeudi 26 septembre 2019, de 16h à 19h.

Le public pourra consigner ses observations, propositions ou contre-propositions :
- sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête et dans les mairies citées ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, pendant ou hors permanences des commissaires enquêteurs.
- par voie électronique à : enquete-publique.plui-27pa@ccpavr.fr. L'accès à la messagerie sera opérationnel uniquement du jeudi 12 septembre 2019 à 9h00 au mercredi 16 octobre 2019 à 16h00 inclus.
- par voie postale, courrier adressé au siège de l'enquête publique à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête sur le projet de PLUi.

A noter que les mails et les courriers seront annexés au registre déteru par la CCPAVR et qu'ils ne seront pris en compte uniquement qu'à réception pendant la période d'enquête.

Les contributions seront consultables en permanence par le public, quel que soit le support utilisé.

Le Rapport et les Conclusions motivées de la Commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un an après la clôture de l'enquête, notamment au siège de la CCPAVR et également disponibles sur le site de la communauté de communes : https://www.ville-pont-audemer.fr/votre-territoire/communaute-de-communes/.

La Communauté de Communes Pont-Audemer - Vallée de Risle est responsable juridiquement du projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'abrogation des cartes communales.

Cet avis, qui sera affiché au siège de la CCPAVR et dans l'ensemble des communes (y compris les communes déléguées), fera l'objet d'une insertion légale dans deux journaux régionaux ou locaux (Paris-Normandie et L'Eveil de Pont-Audemer) quinze jours avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci. Il apparaîtra également sur les sites Internet : http://plui-ponto.fr/ et https://www.ville-pont-audemer.fr/votre-territoire/communaute-de-communes/.

A l'issue de l'enquête publique, et après réception des conclusions de la commission d'enquête, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées de la commission. L'approbation du PLUi et l'abrogation des cartes communales seront prises par délibération du Conseil communautaire de la CCPAVR.

L'EVEIL DE PONT-AUDEMER mardi 17 septembre 2019

Avis administratifs

7208936001 - AA

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)
ABROGATION DE CARTES COMMUNALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - 2ÈME AVIS

Par arrêté n°016-2019 en date du 12 août 2019, le Président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPAVR et l'abrogation induite des cartes communales des communes : Appeville-Annebault, Bonneville-Aptot, Brestot, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Ilteville-sur-Montfort, Saint-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer, Triquerville. L'enquête publique unique se déroulera du jeudi 12 septembre 2019 à 9h00 au mercredi 16 octobre 2019 à 10h00 (dernier délai), soit une durée de 35 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPAVR, Direction de l'Aménagement, place de Verdun, BP 429, 27504 Pont-Audemer cedex.

Sont concernées les communes suivantes : Appeville-dt-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Campigny, Colletot, Condé-sur-Risle, Corneville-sur-Risle, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Ilteville-sur-Montfort, Fourmetot, Les Préaux, Manneville-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Pont-Audemar(St-Germain Village, Pont-Authou, St-Mards-de-Blacarville, Saint-Philbert-sur-Risle, Saint-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer, Toutainville, et Triqueville.

A cet effet, et par décision n° E19000069/76 du 18 juillet 2019, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Rouen a désigné les membres de la commission d'enquête :

- M. le Président de la commission : M. Bernard POQUET, militaire retraité.
- MM. les membres titulaires : MM. Gérard GOULAY, retraité de l'industrie et Gilles SAPIN, retraité d'ERDF.

Les pièces de l'abrogation des 12 cartes communales et du dossier du projet de plan local d'urbanisme intercommunal, comprenant notamment une évaluation environnementale du projet, les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les commissaires-enquêteurs, seront tenus à la disposition du public, à l'exception des dimanches, jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au siège de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, (Place de Verdun, BP 429, 27504 Pont-Audemer cedex), du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00 ;
- à la mairie de Corneville/Risle (2621, chemin de la Verge, 27500 Corneville-sur-Risle), le mardi de 16h30 à 18h30, le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00, le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 ;
- à la mairie d'Ilteville/Montfort (Le village, 27290 Ilteville-sur-Montfort), le mardi de 17 h 00 à 18 h 30 et le jeudi de 17 h 00 à 19 h 00 ;
- à la mairie de Montfort/Risle (3, rue St-Pierre, 27290 Montfort-sur-Risle), les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 8 h 30 à 12 h 00, le lundi après-midi de 13 h 30 à 17 h 00, et les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13 h 30 à 18 h 00 ;
- à la mairie de Pont-Authou (3, rue Louise Givon, 27290 Pont-Authou), les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8 h 00 à 12 h 00, le mercredi matin de 8 h 00 à 11 h 00, les lundi et jeudi après-midi de 13 h 00 à 17 h 00, et le mardi de 13 h 00 à 19 h 00 ;
- à la mairie de St-Mards-de-Blacarville (1, place de la mairie, 27500 St-Mards-de-Blacarville), le lundi de 15 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 11 h 00 à 14 h 00, le jeudi de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- à la mairie de St-Philbert/Risle (5, rue Augustin Hébert, 27290 St-Philbert-sur-Risle), les lundi, jeudi et vendredi de 16 h 00 à 19 h 00, le mardi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 00 ;
- à la mairie de Selles (1, place de la mairie, 27500 Selles), les mardi et jeudi de 17 h 00 à 19 h 00.

A noter que toutes les communes de la CCPAVR disposent d'un support informatique du dossier. Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur le site dédié au PLUi : http://plui-ponto.fr/

La Commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public et recevra leurs observations aux lieux de permanences et aux horaires suivants :

Pont-Audemer, Salle d'armes (place du Général-de-Gaulle)
- jeudi 12 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- samedi 5 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mercredi 16 octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00.

Mairie de Corneville-sur-Risle, salle du conseil municipal
- jeudi 26 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- jeudi 10 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie d'Ilteville-sur-Montfort
- mardi 1er octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- mercredi 16 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Montfort-sur-Risle, salle du conseil municipal
- samedi 21 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Pont-Authou, salle du conseil municipal
- mardi 17 septembre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- mardi 1er octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de St-Mards de Blacarville, salle du conseil municipal
- jeudi 12 septembre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- jeudi 10 octobre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00.

Mairie de Saint-Philbert-sur-Risle
- mardi 17 septembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Selles, salle du conseil municipal
- jeudi 26 septembre 2019, de 16 h 00 à 19 h 00.

Le public pourra consigner ses observations, propositions ou contre-propositions :

- sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête et dans les mairies citées ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, pendant ou hors permanences des commissaires enquêteurs.
- par voie électronique à : enquete-publique.plui-27pa@ccpavr.fr, adresse opérationnelle uniquement du jeudi 12 septembre 2019 à 9 h 00 au mercredi 16 octobre 2019 à 16 h 00 inclus.
- par voie postale, courrier adressé au siège de l'enquête publique à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête sur le projet de PLUi.

A noter que les mails et les courriers seront annexés au registre déteru par la CCPAVR et qu'ils ne seront pris en compte uniquement qu'à réception pendant la période d'enquête.

Les contributions seront consultables en permanence par le public, quel que soit le support utilisé.

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an après la clôture de l'enquête, notamment au siège de la CCPAVR et également disponibles sur le site de la communauté de communes : https://www.vitepont-audemer.fr/votre-territoire/communaute-de-communes/

La Communauté de Communes Pont-Audemer - Vallée de Risle est responsable juridiquement du projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'abrogation des cartes communales.

Le présent avis sera affiché au siège de la CCPAVR et dans l'ensemble des communes (y compris les communes déléguées) ; il apparaîtra également sur les sites Internet : http://plui-ponto.fr/ et https://www.ville-pontaudemer.fr/votre-territoire/communaute-de-communes/.

A l'issue de l'enquête publique, et après réception des conclusions de la commission d'enquête, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées de la commission. L'approbation du PLUi et l'abrogation des cartes communales seront prises par délibération du Conseil communautaire de la CCPAVR.

Site Internet de la CCPAVR

Toutes les actualités

Lancement de l'enquête publique : du 12 septembre au 16 octobre 2019

Avis à la population – Réunions publiques

Venez découvrir le projet de PLUi !

Ateliers de concertation avec les habitants du territoire de l'ex-Communauté de Commune de Val de Risle

Un nouvel atelier sera organisé en septembre !

Actualités

28 août 2019

Lancement de l'enquête publique : du 12 septembre au 16 octobre 2019

Lire plus

Modèle de flyer distribué par certaines communes

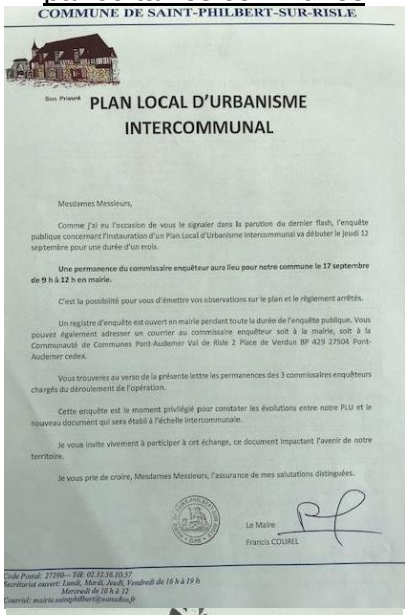

COMMUNE DE SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE

Son Prieuré

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Mesdames Messieurs,

Comme j'ai eu l'occasion de vous le signaler dans la parution du dernier flash, l'enquête publique concernant l'instauration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va débuter le jeudi 12 septembre pour une durée d'un mois.

Une permanence du commissaire enquêteur aura lieu pour notre commune le 17 septembre de 9 h à 12 h en mairie.

C'est la possibilité pour vous d'émettre vos observations sur le plan et le règlement arrêtés.

Un registre d'enquête est ouvert en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique. Vous pouvez également adresser un courrier au commissaire enquêteur soit à la mairie, soit à la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle 2 Place de Verdun BP 429 27504 Pont-Audemer cedex.

Vous trouverez au verso de la présente lettre les permanences des 3 commissaires enquêteurs chargés du déroulement de l'opération.

Cette enquête est le moment privilégié pour constater les évolutions entre notre PLU et le nouveau document qui sera établi à l'échelle intercommunale.

Je vous invite vivement à participer à cet échange, ce document impactant l'avenir de notre territoire.

Je vous prie de croire, Mesdames Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire

Francis COUREL

Code Postal: 27290 — Tél: 02.32.56.10.57
Secrétariat ouvert: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 16 h à 19 h
Mercredi de 10 h à 12
Courriel: mairie.saintphilbert@wanadoo.fr

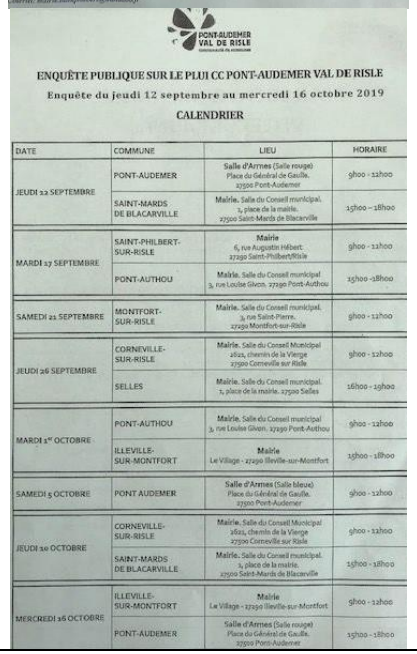

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLUI CC PONT-AUDEMER VAL DE RISLE

Enquête du jeudi 12 septembre au mercredi 16 octobre 2019

CALENDRIER

DATE	COMMUNE	LIEU	HORAIRE
JEUDI 12 SEPTEMBRE	PONT-AUDEMER	Salle d'Armes (Salle rouge) Place du Général de Gaulle, 27500 Pont-Audemer	9h00 - 12h00
	SAINT-MARDS DE BLACARVILLE	Mairie. Salle du Conseil municipal, 1, place de la mairie, 27500 Saint-Mards de Blacarville	15h00 – 18h00
MARDI 17 SEPTEMBRE	SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE	Mairie 6, rue Augustin Hébert 27430 Saint-Philbert/Risle	9h00 - 12h00
	PONT-AUTHOU	Mairie. Salle du Conseil municipal 3, rue Louise Given. 27290 Pont-Authou	15h00 -18h00
SAMEDI 21 SEPTEMBRE	MONTFORT-SUR-RISLE	Mairie. Salle du Conseil municipal. 3, rue Saint-Pierre, 27450 Montfort-sur-Risle	9h00 - 12h00
JEUDI 26 SEPTEMBRE	CORNEVILLE-SUR-RISLE	Mairie. Salle du Conseil Municipal 2622, chemin de la Vierge 27500 Corneville sur Risle	9h00 - 12h00
	SELLES	Mairie. Salle du Conseil municipal. 1, place de la mairie. 27290 Selles	16h00 - 19h00
MARDI 1er OCTOBRE	PONT-AUTHOU	Mairie. Salle du Conseil municipal 3, rue Louise Given. 27290 Pont-Authou	9h00 - 12h00
	ILLEVILLE-SUR-MONTFORT	Mairie Le Village - 27450 Illeville-sur-Montfort	15h00 - 18h00
SAMEDI 5 OCTOBRE	PONT AUDEMER	Salle d'Armes (Salle bleue) Place du Général de Gaulle, 27500 Pont-Audemer	9h00 - 12h00
JEUDI 10 OCTOBRE	CORNEVILLE-SUR-RISLE	Mairie. Salle du Conseil Municipal 2622, chemin de la Vierge 27500 Corneville sur Risle	9h00 - 12h00
	SAINT-MARDS DE BLACARVILLE	Mairie. Salle du Conseil municipal. 1, place de la mairie. 27500 Saint-Mards de Blacarville	15h00 - 18h00
MERCREDI 16 OCTOBRE	ILLEVILLE-SUR-MONTFORT	Mairie Le Village - 27450 Illeville-sur-Montfort	9h00 - 12h00
	PONT-AUDEMER	Salle d'Armes (Salle rouge) Place du Général de Gaulle, 27500 Pont-Audemer	15h00 - 18h00

Site Internet « *PLUi-Ponto.fr* » dédié à l'enquête publique

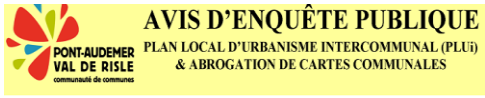

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE communauté de communes

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) & ABROGATION DE CARTES COMMUNALES

L'enquête publique

Par arrêté n°016-2019 en date du 12 août 2019, le Président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPAVR et l'abrogation induite des cartes communales des communes : Appeville-Annebault, Bonneville-Aptot, Brestot, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Clos-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, Saint-Symphorien, Selles, Thierville, Tourville-sur-Pont-Audemer et Triqueville.

L'enquête publique unique se déroulera du **jeudi 12 septembre 2019 à 9h** au **mercredi 16 octobre 2019 à 18h**, soit une durée de 35 jours consécutifs.

Les modalités

La Commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public et recevra leurs observations aux lieu des permanences suivants :

- Salle d'armes à Pont-Audemer,
- Mairie à Corneville-sur-Risle,
- Mairie d'Illeville-sur-Montfort,
- Mairie de Montfort-sur-Risle,
- Mairie de Pont-Authou,
- Mairie de Saint-Mards-de-Blacarville,
- Mairie de Saint-Philbert-sur-Risle,
- Mairie de Selles.

Téléchargement du dossier d'enquête publique

+ PLUi arrêté en Conseil Communautaire le 15 avril 2019
+ Avis des personnes publiques associées (PPA)
+ Avis des communes membres de la CCPAVR
+ Porter à Connaissance de l'Etat (PAC)
+ Dossier administratif d'enquête publique
+ Délibération du Conseil communautaire et des Conseils municipaux

Les observations reçues par mail

Les observations reçues par mail à l'adresse suivante *enquete-publique.plui-27pva@ecoute-fr* sont publiées ici.

- Remarque n°1 – reçue le 16 septembre 2019 – 20190.09.16_JODEL_CANNY
- Remarque n°2 – reçue le 16 septembre 2019 – 20190.09.16_PONT-AUDEMER ST-GEIMMAIN_VIDAUD-LAPEBIERIE
- Remarque n°3 – reçue le 23 septembre 2019 – 20190.09.23_LES-PREAUX_BEAUDOUT
- Remarque n°4 – reçue le 25 septembre 2019 – 20190.09.25_TERQUEVILLE_CATEL
- Remarque n°5 – reçue le 2 octobre 2019 – 20190.10.02_ST-PHILBERT_SUR-RISLE_GAHERY
- Remarque n°6 – reçue le 7 octobre 2019 – 20190.10.07_FOURMETOT_MENTION
- Remarque n°7 – reçue le 7 octobre 2019 – 20190.10.07_SAUVEGARDE-VALLEE-RISLE
- Remarque n°8 – reçue le 8 octobre 2019 – 20190.10.08_APPEVILLE CDT_ANNEBAULT_GOUBLIN
- Remarque n°9 – reçue le 8 octobre 2019 – 20190.10.08_MANNEVILLE-SUR-RISLE_Commune
- Remarque n°10 – reçue le 8 octobre 2019 – 20190.10.08_SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE_COUTEAU
- Remarque n°11 – reçue le 9 octobre 2019 – 20190.10.09_APPEVILLE CDT_ANNEBAULT_HAIZE
- Remarque n°12 – reçue le 9 octobre 2019 – 20190.10.09_ECAQUELON_CHAUDIN
- Remarque n°13 – reçue le 9 octobre 2019 – 20190.10.09_TOURVILLE SUR-PONT-AUDEMER_BEAUMESNIL
- Remarque n°14 – reçue le 10 octobre 2019 – 20190.10.10_CORNEVILLE-SUR-RISLE_SIMEON
- Remarque n°15 – reçue le 11 octobre 2019 – 20190.10.11_ECAQUELON_LEDOUX
- Remarque n°16 – reçue le 14 octobre 2019 – 20190.10.14_CORNEVILLE-SUR-RISLE_VESINOY
- Remarque n°17 – reçue le 14 octobre 2019 – 20190.10.14_CAMPIGNY_LEFORT
- Remarque n°18 – reçue le 14 octobre 2019 – 20190.10.14_ST-PHILBERT-SUR-RISLE_Commune
- Remarque n°19 – reçue le 14 octobre 2019 – 20190.10.14_PONT-AUDEMER_BINET
- Remarque n°20 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_CAMPIGNY_FUSON
- Remarque n°21 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_TOURAINVILLE_DECARSIN
- Remarque n°22 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_APPEVILLE CDT-ANNEBAULT_HUE
- Remarque n°23 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_PONT-AUDEMER_SANCE
- Remarque n°24 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_PONT-AUDEMER_MASSON
- Remarque n°25 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_PONT-AUDEMER_LETELLIER
- Remarque n°26 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_PONT-AUDEMER_H_SEVENIER
- Remarque n°27 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_PONT-AUDEMER_GAUDIN
- Remarque n°28 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_PONT-AUDEMER_CASSIER
- Remarque n°29 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_PONT-AUDEMER_BONNEFOND
- Remarque n°30 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_PONT-AUDEMER_BIEN
- Remarque n°31 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_PONT-AUDEMER_BAR
- Remarque n°32 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_PONT-AUDEMER_ELSEYS
- Remarque n°33 – reçue le 15 octobre 2019 – 20190.10.15_PONT-AUDEMER_P_VERFOND
- Remarque n°34 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_CAMPIGNY_FUSONZ
- Remarque n°35 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_FOURMETOT_ADELINE
- Remarque n°36 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_FOURMETOT_ADELINE(2)
- Remarque n°37 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE_BACHELET
- Remarque n°38 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_V-OBLE
- Remarque n°39 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_SANCHEZ
- Remarque n°40 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_QUESNEY
- Remarque n°41 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_B_CATTEAU
- Remarque n°42 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_M-J_BIFFLET
- Remarque n°43 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_MARTIN
- Remarque n°44 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_MAUCHAIN
- Remarque n°45 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_M_SEVENIER
- Remarque n°46 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_M_RESTOUT
- Remarque n°47 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_M_LETELLIER
- Remarque n°48 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_LOUVEL
- Remarque n°49 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_L-SEYS
- Remarque n°50 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_KESQUIAN
- Remarque n°51 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_J_M_VESPOND
- Remarque n°52 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_GUILLAUME
- Remarque n°53 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_FERTDAY
- Remarque n°54 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_DITMARN
- Remarque n°55 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_C_RESTOUT
- Remarque n°56 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_C_PIPELIER
- Remarque n°57 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_B_RESTOUT
- Remarque n°58 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_A_OBLE
- Remarque n°59 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_PONT-AUDEMER_A_LETELLIER
- Remarque n°60 – reçue le 16 octobre 2019 – 20190.10.16_SAINT-GEIMMAIN VILLAGE_DÉCARSIN-BEAUDOIN